

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-22/2022

Date de convocation : 8 avril 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

Objet : Affectation du résultat 2021 M14

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ.

Absents, excusés : Carole MOTTUEL

Procuration : Carole MOTTUEL à Pierre FERRIER

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

Vu le compte de gestion et le compte administratif M14 approuvés précédemment,
Constatant que le compte administratif M14 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	1068	Résultat de l'exercice 2021	Dont restes à réaliser 2021 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	62 600,52 €		143 766,03 €	R : 212 926 €	206 366,55 €
Fonctionnement	7 029 857,00 €	110 000,00 €	45 610,14 €	D : 381 685,25 €	115 908,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2021 du budget M14 comme suit :

Résultat en investissement	206 366,55 €
Affectation obligatoire du solde (001)	206 366,55 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	115 908,71 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	52 950,00 €
Total affecté au 1068	52 950,00 €
Affectation en fonctionnement (002)	62 958,71 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 avril 2022

Le Maire
Pierre COLOMB

